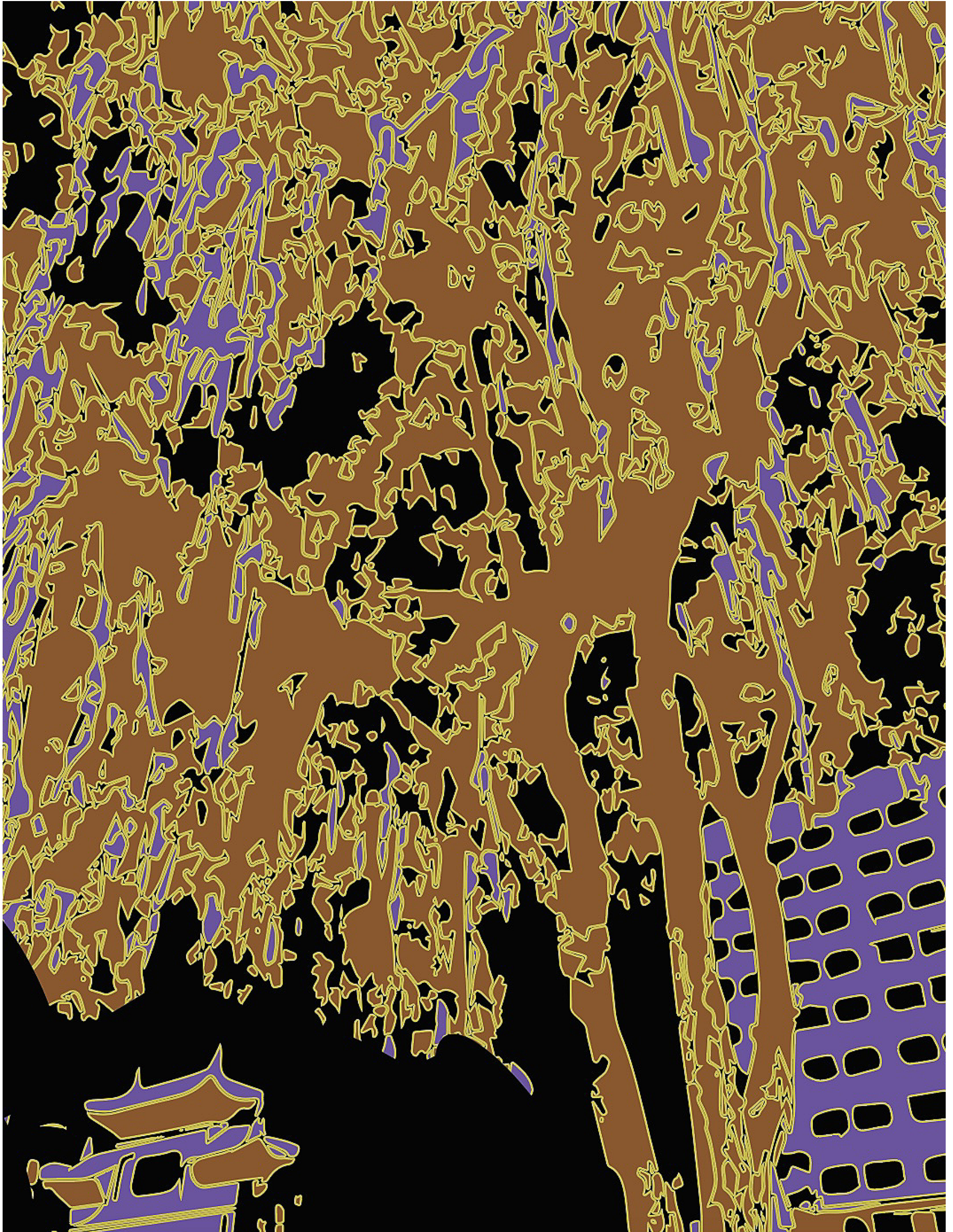


ledélit

Publié par la Société des publications du Daily, une association étudiante de l'Université McGill
Le Délit est situé en territoire Kanien'kehá:ka non-cédé.

McGill DAILY ledélit
DPS SPD
DAILY PUBLICATIONS SOCIETY
SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS DU DAILY



RÉDACTION

3480 rue McTavish, bureau 107
Montréal (Québec) H3A 1B5
Téléphone : +1 514 398-6790

Rédacteur en chef

rec@delitfrancais.com
Philippe Bédard-Gagnon

Actualités

actualites@delitfrancais.com
Félix A. Vincent

Vacant
Vacant

Culture

artsculture@delitfrancais.com
Sophie Ji
Florence Lavoie

Société

societe@delitfrancais.com
Opinion - Aymeric L. Tardif
Enquête - Louise Toutée

Philosophie

philosophie@delitfrancais.com
Marco-Antonio Hauwert Rueda

Coordonnatrice de la production

production@delitfrancais.com
Adélia Meynard

Coordonnateur-riche-s visuel

visuel@delitfrancais.com
Illustration - Alexandre Gontier
Photographie - **Vacant**

Multimédias

multimedias@delitfrancais.com
Olivier Turcotte

Coordonnateur-riche-s de la correction

correction@delitfrancais.com
Gabrielle Genest
Léonard Smith

Webmestre

web@delitfrancais.com
Mathieu Ménard

Coordonnateur-riche-s réseaux sociaux

reso@delitfrancais.com
Eleonore d'Espinose
Andrew Ma

Contributeurs-riche-s

Myriam Bourry-Shalabi, Juliette Fournet,
George Mercier, Nikolas Morel-Ferland, Angela
Novaković, Dimitrios Valkanas

Couverture

Alexandre Gontier

BUREAU PUBLICITAIRE

3480 rue McTavish, bureau B•26
Montréal (Québec) H3A 0E7
Téléphone : +1 514 398-6790
ads@dailypublications.org

Publicité et direction générale

Boris Shedov

Représentante en ventes

Letty Matteo

Photocomposition

Mathieu Ménard

The McGill Daily

coordinating@mcgilldaily.com
Pandora Wotton

Conseil d'administration de la SPD

Philippe Bédard-Gagnon, Kate Ellis, Marco-Antonio Hauwert
Rueda, Asa Kohn, Thibault Passet, Abigail Poppel, Simon
Tardif, Pandora Wotton

Les opinions exprimées dans les pages du *Délit* sont celles de leurs auteur-e-s et ne reflètent pas les politiques ou les positions officielles de l'Université McGill. Le *Délit* n'est pas affilié à l'Université McGill.

Le *Délit* est situé en territoire Kanien'kehá:ka non-cédé. L'usage du masculin dans les pages du *Délit* vise à alléger le texte et ne se veut nullement discriminatoire.

Les opinions de nos contributeurs ne reflètent pas nécessairement celles de l'équipe de la rédaction.

Le *Délit* (ISSN 1192-4609) est publié la plupart des mardis par la Société des publications du Daily (SPD). Il encourage la reproduction de ses articles originaux à condition d'en mentionner la source (sauf dans le cas d'articles et d'illustrations dont les droits ont été auparavant réservés). L'équipe du *Délit* n'endosse pas nécessairement les produits dont la publicité paraît dans le journal. Imprimé sur du papier recyclé format tabloïde par Imprimeries Transcontinental Transmag, Anjou (Québec).

Au-delà des *buzzwords*

PHILIPPE BÉDARD-GAGNON

Rédacteur en chef

Lors de la rencontre du conseil législatif de l'Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM) du 14 octobre dernier, le vice-président aux Affaires externes Sacha Delouvrier a tenu à justifier son opposition au projet du Nouveau Vic. L'une des diapositives de sa présentation énonçait la thèse suivante : « *La réaffectation de l'hôpital s'inscrit dans un contexte d'aggravation des crises écologique, immobilière et financière et des impacts systématiques du colonialisme.* » Il n'a cependant pas tenu à s'attarder à cette phrase pourtant lourdement chargée. On ne s'étonne donc pas que cette thèse n'ait pas résisté à quelques questions des conseillers et conseillères.

Cette situation pourrait relever du signalement vertueux (« *virtue signaling* »), cette pratique qui consiste à s'associer à plusieurs causes vertueuses de manière superficielle et dans le but de se donner une aura de moralité. Les affirmations de Sacha Delouvrier ne sont pourtant pas complètement vides de sens. Il est vrai que l'hôpital sert depuis 2020 à héberger des personnes en situation d'itinérance, ce qui le lie à la crise du logement (bien que McGill n'obtienne que des pavillons qui n'ont pas eu cette fonction d'hébergement). On peut également comprendre les conséquences néfastes de la privatisation, soit la vente de lieux qui appartiennent au public à des intérêts privés. Par exemple, la tour de Radio-Canada acquise par des promoteurs immobiliers en 2019 ne sera certainement pas transformée en logements majoritairement « abordables » et creusera sans doute davantage les inégalités de richesse à Montréal. On peut donc s'inquiéter que le terrain du Nouveau Vic puisse à long terme aboutir dans les mains d'acteurs privés.

Par ailleurs, je ne crois pas que l'on puisse douter des intentions de Sacha Delouvrier et de l'exécutif de l'AÉUM dans cette affaire. Je suis convaincu que l'équipe vise à remplir ses mandats et à convaincre les acteurs importants dans l'affaire de l'écouter. Ce n'est donc pas une vanité mal placée qui a conduit le v.-p. à mettre cette phrase extravagante dans sa diapositive, mais plutôt un effet de mode suscité par l'intersectionnalité. L'intersectionnalité est un cadre d'analyse des discriminations. Il indique que l'expérience des personnes identifiées à plus d'un seul groupe marginalisé (ou opprimé) ne peut pas se traduire par la simple addition des discriminations. Ainsi, pour lutter efficacement contre l'oppression des femmes noires, il ne suffit pas d'être antiraciste et féministe ; il faut plutôt intégrer les deux (et, surtout, l'expérience des personnes concernées) dans une nouvelle grille d'analyse. Cette idée est difficile à contester. Il semble évident que les

oppressions et l'expérience de celles-ci ne s'accumulent pas de manière linéaire. En utilisant le cadre de l'intersectionnalité, on se rend compte que certaines situations affectent disproportionnellement les gens qui se retrouvent à ces intersections identitaires. Par exemple, le racisme d'une force policière sera plus dangereux envers des femmes autochtones qu'envers des hommes autochtones.

L'intersectionnalité pousse à lutter contre toutes les discriminations afin de n'oublier personne. N'être que féministe peut occulter les femmes queer, les femmes en situation de handicap, les mères, les femmes âgées, etc. L'analyse intersectionnelle attire également l'attention sur l'interaction entre les enjeux sociaux et la discrimination. Les changements climatiques, par exemple, affectent davantage les personnes les plus démunies : celles qui n'ont pas d'air climatisé ou qui travaillent dans des lieux chauds ou exposés aux éléments. L'analyse des faits sociaux à l'aune de l'intersectionnalité implique toutefois une complexité importante et ne peut être maniée à la légère. Dans la remise en question actuelle de plusieurs structures de pouvoir, les concepts issus de la théorie de l'intersectionnalité se glissent pourtant facilement dans nos phrases. Ce n'est pas qu'il faille nécessairement être spécialiste pour les utiliser et pour appliquer le cadre intersectionnel dans sa réflexion et son action. Cependant, avant toute déclaration d'un organisme public tel que l'AÉUM, il convient de s'assurer que les liens tissés entre les oppressions dans les cas qui nous occupent soient concrets.

Ainsi, que le Nouveau Vic aggrave la crise climatique est difficile, voire impossible, à affirmer puisque le site servira à accueillir des laboratoires et des chercheur-se-s en développement durable et intégrera de nombreux espaces verts. De même, associer le colonialisme au Nouveau Vic sans justification risque de ruiner toute la crédibilité de l'AÉUM dans le dossier. Quelles sont les demandes des groupes autochtones? Sur quelles consultations l'association se base-t-elle? L'AÉUM aurait dû répondre à ces questions avant de se lancer dans de telles déclarations, surtout lorsque l'on sait que cette thèse prédate la récente annonce des Mères Mohawks. On peut forcément trouver des liens faibles entre tous les enjeux mentionnés par la présentation de Sacha Delouvrier et le Nouveau Vic. Malheureusement, une utilisation aussi désinvolte de ces concepts les transforme en *buzzwords* – ces mots devenus à la mode qui perdent ainsi tout leur sens et tout leur poids. À force de les mélanger, on en vient à croire que toutes ces luttes sont synonymes – nuisant du même coup à leurs militant-e-s qui s'efforcent de définir leur objet de lutte. N'oublions pas que l'objectif de l'intersectionnalité n'est pas de brouiller la réflexion. Elle vise plutôt à promouvoir des pistes d'analyse et de solutions auparavant invisibles. ☹

Un invité de la Cour suprême interrompu par des accusations de suprématie blanche

La visite de l'honorable Mahmud Jamal à l'Université McGill a été perturbée par les allégations de #BlackAtMcGill contre la Faculté de droit et son doyen.

GABRIELLE GENEST
Coordonnatrice de la correction

L'honorable Mahmud Jamal, nommé le 1er juillet dernier au banc de la Cour suprême du Canada, a visité l'Université McGill le 22 octobre dernier afin de s'adresser aux étudiant·e·s de la Faculté de droit. L'événement, qui a pris la forme d'une séance de questions et réponses modérée par le doyen Robert Leckey, a eu lieu dans l'amphithéâtre Charles F. Martin du bâtiment McIntyre afin d'accueillir davantage d'étudiant·e·s en personne que dans la salle du tribunal-école du Nouveau Pavillon Chancellor Day de la Faculté de droit. Celles et ceux qui n'ont pu obtenir une place ont pu suivre la conférence via Zoom.

Une nomination historique

Le juge Jamal est la première personne racisée à être nommée au plus haut tribunal du pays. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université McGill, il a d'abord siégé à la Cour d'appel de l'Ontario à partir de 2019 avant d'accéder à la Cour suprême cette année. Sa nomination représente « un moment de fierté pour tout le monde, mais surtout pour les personnes de couleur » a affirmé au *Délit* la présidente de l'Association des étudiant·e·s en droit de McGill Asiyah Siddique, qui a participé à l'organisation de la conférence.

En réponse à une question sur la signification de sa nomination, le juge Jamal a souligné que c'était pour lui à la fois un grand privilège et une grande responsabilité. « *Je n'ai pas cherché à être un modèle pour qui que ce soit ; mais dans ce rôle, on l'est, qu'on le veuille ou non* », a-t-il dit. Ce seraient des témoignages de diverses personnes, lui ayant partagé l'importance que revêtait sa nomination pour elles, qui lui auraient fait pleinement saisir la signification d'être la première personne racisée au plus haut tribunal du Canada.

Une interruption signée #BlackAtMcGill

La visite du juge Jamal coïncidait avec le lancement de la



ALEXANDRE GONTIER | LE DÉLIT

campagne #BlackAtMcGill. La représentante de la campagne, Fanta Ly, a expliqué au *Délit* que #BlackAtMcGill est un « collectif d'étudiants noirs qui visent à éveiller et informer la communauté mcgilloise et la communauté juridique sur l'expérience noire à McGill ». L'étudiante en droit, qui distribuait pamphlets et macarons avant la conférence du juge Jamal, avait invité au préalable les étudiant·e·s présent·e·s à l'événement à se vêtir de noir pour afficher leur solidarité.

Une trentaine de minutes après le début de la conférence, la parole a été accordée à Fanta Ly, qui levait la main comme les autres étudiant·e·s souhaitant poser une question au juge Jamal. La représentante de #BlackAtMcGill s'est alors levée et a entamé un discours de plusieurs minutes annonçant le lancement de sa cam-

« Je n'ai pas cherché à être un modèle pour qui que ce soit ; mais dans ce rôle, on l'est, qu'on le veuille ou non »

L'honorable Mahmud Jamal

pagne contre le racisme anti-noir à McGill et critiquant acerbement le bilan du doyen Leckey en la matière à la Faculté de droit. « *Le doyen Leckey [...] a toujours prêché le droit et la diversité, mais que nous a-t-il montré? Le droit et la suprématie blanche* », a lancé Fanta Ly, qui a marché de sa place dans l'auditoire jusqu'en avant de la salle, se positionnant derrière la table où étaient assis le juge Jamal et le doyen de la Faculté de droit pour la majorité de son allocution. Exigeant imputabilité et changement,

elle a affirmé qu'elle et d'autres étudiant·e·s noir·e·s de la Faculté en avaient assez de l'indifférence et du dénigrement dont auraient fait preuve le doyen Leckey et les administrateur·rice·s de McGill à leur égard.

Dans son discours, Fanta Ly a accusé le doyen Leckey d'avoir ignoré des courriels d'étudiant·e·s noir·e·s lui faisant part de leurs intentions suicidaires en raison du climat de racisme anti-noir à la Faculté de droit. *Le Délit* n'a pas pu vérifier

la véracité de ces allégations spécifiques. Toutefois, *Le Délit* a obtenu des courriels envoyés par un·e étudiant·e noir·e au vice-principal (études) Christopher Manfredi, au doyen Robert Leckey et à la vice-principale adjointe (équité et politiques académiques) Angela Campbell, datés du 26 et 27 septembre derniers. Ces courriels partageaient des articles sur l'expérience d'étudiant·e·s noir·e·s et les impacts du racisme sur leur santé mentale, invitant les destinataires à lire ces textes et à réfléchir à « *l'impact de leur violence, de leur confort blanc et de leur performativité* ».

Pour Fanta Ly, le coup d'éclat de vendredi se voulait une façon d'« assurer que le message passe », après avoir « tenté le dialogue et l'échange, [...] la voie que nous primons » a-t-elle affirmé en réponse aux questions du *Délit*.

La représentante de *#BlackAtMcGill* voulait rejoindre le plus de personnes possible afin de faire part des « expériences dénigrantes » qu'elle et d'autres étudiant·e·s noir·e·s auraient vécu à McGill et exiger un « dialogue et des mesures concrètes », soulignant au *Délit* que « la Faculté de droit de McGill [...] a l'obligation d'assurer un espace digne pour tous ». Elle a répondu avoir choisi de lancer sa campagne le jour de la conférence du juge Jamal en raison d'un lien qu'elle explique entre sa nomination à la Cour suprême et le comportement de McGill. « McGill est une institution raciste résistante au changement [...] qui excelle en matière de performativité. L'illusion de progrès est à mon avis beaucoup plus grave et consternante que l'absence de progrès. Sur ce, la nomination du juge Jamal est incontestablement historique, mais demeure le parfait exemple de l'instrumentalisation du discours sur la diversité », a-t-elle affirmé au *Délit*, ajoutant que la non-représentativité de la profession juridique se devrait

d'être abordée en lien avec la discrimination écrasante au sein des facultés de droit.

« Le doyen Leckey [...] a toujours prêché le droit et la diversité, mais que nous a-t-il montré? Le droit et la suprématie blanche »

Fanta Ly

Interrogée par *Le Délit*, la présidente de l'Association des étudiant·e·s en droit Asiyah Siddique n'était pas prête à commenter l'interruption de *#BlackAtMcGill*. Pressé pour des commentaires par *Le Délit*, le doyen Leckey s'est borné à souligner la fierté de la Faculté de droit par rapport à la nomination du juge Jamal

et n'a pas abordé le discours de Fanta Ly.

Une reprise rapide

Malgré l'interruption de quelques minutes, l'événement a repris sans anicroche après que Fanta Ly ait regagné son siège sous des applaudissements dispersés. Le doyen Leckey a rapidement accordé la parole au prochain étudiant à la main levée, permettant aux questions adressées à l'honorable Mahmud Jamal de fuser de nouveau.

Plusieurs étudiant·e·s ont interrogé le juge Jamal sur la pression et le stress qui ont accompagné son cheminement au sein de la communauté juridique, de ses études à la Faculté de droit de McGill à sa nomination au banc de la Cour d'appel de l'Ontario en passant par ses années de pratique privée dans un grand cabinet d'avocat·e·s canadien. Il est important, selon le juge Jamal, de consciemment adopter un plan défini pour prendre soin de soi, en faisant par exemple de l'exercice. Lors de sa première année en droit, il se rendait quo-

tidienement à la piscine afin de suivre des cours de natation, une « purification métaphorique » pour gérer son stress. Quant aux défis posés par la conciliation travail-famille, ce père de deux enfants a reconnu qu'avoir une conjointe qui le soutient dans ses visées professionnelles et des enfants compréhensifs était d'une immense aide. Il a essayé d'être présent autant que possible durant la jeunesse de ses enfants, en entraînant leurs équipes de soccer ou en se levant très tôt et en travaillant avant leur éveil afin de passer plus de temps avec eux.

Questionné sur les enjeux d'accès à la justice pour les gens ordinaires, le juge Jamal a affirmé que d'expliquer le droit ainsi que les avantages et problèmes de notre système de justice au public – au moyen d'entrevues, de publications ou de dissertations dans les médias – serait un rôle partagé par tous·tes les juristes, un devoir moral davantage que déontologique. En tant que juge, l'une des façons dont il compte contribuer à l'accès à la justice est en écrivant des jugements clairs, courts

et intelligibles, a-t-il répondu à l'auditoire. Vers la fin de la conférence, l'une des réponses du juge Jamal a semblé faire écho à certains des propos de Fanta Ly. Une étudiante l'a interrogé à savoir quels éléments de la profession juridique méritent d'être changés, plutôt que ce soient les juristes qui se construisent une résilience afin de survivre et d'interagir avec ces éléments stressants. Le juge Jamal s'est rappelé à voix haute qu'à l'époque où il était avocat dans un grand cabinet, il était extrêmement difficile pour les étudiant·e·s noir·e·s d'être recruté·e·s et retenu·e·s. Cette situation se serait améliorée avec le temps mais était très sérieuse à l'époque, aux dires du juge Jamal, un exemple de situations qui « peuvent changer et devraient changer ». ☹



CAMPUS

Désinvestissement McGill inspiré par Harvard

Que retiennent les activistes mcgillois de la réussite de la campagne pour le désinvestissement à Harvard?

MYRIAM BOURRI-SHALABI
Contributrice

Le 10 septembre dernier, l'Université Harvard annonçait la fin de ses investissements dans le secteur de l'énergie fossile, le résultat tant attendu de la campagne étudiante *Fossil Fuel Divest Harvard* (FFDH) (Désinvestissement Harvard, *ndlr*) depuis presque une décennie. L'Université Laval en 2017, Concordia en 2019, l'Université de Victoria en 2021 et Harvard le mois dernier : toutes se sont engagées à retirer leurs investissements dans les énergies fossiles.

Dans les cinq semaines qui ont suivi l'annonce de Harvard, plus de 10 universités américaines, notamment l'Université de Boston et Dartmouth, se sont engagées à faire de même. Après plus d'une décennie de lutte, le groupe militant Désinvestissement McGill (*Divest McGill*, *ndlr*) continue dans l'espoir de réussir à pousser son université au désinvestissement.

Un espoir incontestable

« [L'annonce] envoie un message important aux compagnies

d'énergies fossiles, mais aussi aux campagnes étudiantes universitaires qui militent encore vers cet objectif », commente Zahur Ashrafuzzaman, un membre de Désinvestissement McGill. Selon lui, « [l'annonce] reste très prometteuse et encourageante » pour l'organisation mcgilloise, l'une des plus vieilles campagnes étudiantes de désinvestissement.

À McGill, le Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale (CAMSR) a rejeté deux fois (en 2013 et en 2016) les pétitions faites par Désinvestissement McGill. En 2020 également, le groupe a essuyé un troisième refus du CAMSR, un sous-comité du Conseil des gouverneurs de McGill. La réussite du groupe de Harvard redonne espoir à Désinvestissement McGill que son combat peut être gagné face à l'administration mcgilloise.

L'administration de McGill continue de défendre sa stratégie de diminution de l'empreinte carbone globale de ses investissements, qualifiant le désinvestissement comme « un geste symbolique ». Or, les revenus que tire l'Université de ses

investissements ne sont pas symboliques ; conséquemment, la manière dont elle investit son capital ne peut être qualifiée de symbolique.

Désinvestissement McGill souligne que cette stratégie de décarbonation d'investissements doit s'accompagner du retrait complet des actifs financiers du secteur de l'énergie fossile et d'un réinvestissement dans des fonds qui ont un effet positif, plus responsable ou plus éthique sur le plan environnemental. Autrement dit, le désinvestissement vient définancer les industries du secteur de l'énergie fossile.

Des différences de tactiques et de structure

En mars 2021, le groupe FFDH a déposé une plainte auprès de l'État du Massachusetts, où se trouve l'Université Harvard. L'objet de la plainte était que les investissements de Harvard ne respectent pas la *Uniform Prudent Management of Institutional Funds Act 2009* (UPMIFA), qui stipule que les institutions à but non lucratif, telle Harvard, ont une obligation d'investir dans un but altruiste

plutôt que profitable. Quelques mois plus tard, le groupe étudiant a publié un guide pour déposer une plainte pour que d'autres ajoutent leurs voix à celle de FFDH.

Les tactiques plus directes et novatrices de FFDH, comme l'interruption du match annuel de Harvard contre Yale en 2019, ont inspiré le groupe étudiant Désinvestissement McGill à utiliser à leur tour des moyens qui relèvent du coup d'éclat.

Cependant, l'un des plus grands obstacles de la campagne de Désinvestissement McGill est la structure administrative de l'Université. Le Sénat, un

organe directeur de McGill, est « contrôlé par [le Conseil des gouverneurs], l'administration centrale », remarque Gregory Mikkelsen dans un entretien avec *Unfit to Print* en 2020. Toutes les décisions du Sénat sont assujetties à l'autorité du Conseil des gouverneurs.

En revanche, à Harvard, l'administration est très décentralisée, avec les deux conseils de direction qui doivent se consulter avant toute décision exécutive. Ainsi, à leur agenda pour 2021, Désinvestissement McGill a comme priorité de continuer ses efforts d'activisme en s'inspirant notamment des stratégies qui ont réussi à Harvard. ☹

« Les tactiques plus directes et novatrices de FFDH, comme l'interruption du match annuel de Harvard contre Yale en 2019, ont inspiré le groupe étudiant Désinvestissement McGill à utiliser à leur tour des moyens qui relèvent du coup d'éclat »

Plantation d'arbres au campus MacDonald

L'activité s'inscrit dans le cadre du 200e de McGill et l'atteinte de ses cibles de carboneutralité.

Textes et photos par
FÉLIX A. VINCENT
Éditeur Actualités

Le vendredi 22 octobre dernier avait lieu au campus MacDonald une activité de plantation d'arbres. Les participant·e·s se sont rassemblé·e·s tranquillement. Puis, vers 14h30, l'événement a formellement commencé par une brève allocution de David Wees, membre organisateur et chargé de cours pour le programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole. L'événement avait lieu dans le cadre de la *MacDonald Campus Tree Planting* (en français, Initiative de plantation d'arbres, *ndlr*) ayant pour objectif de planter 200 arbres en l'honneur du bicentenaire de l'Université McGill, a expliqué le responsable à la foule. L'initiative est financée par le *McGill Sustainability Projects Fund* (en français, le Fonds de développement durable de McGill, *ndlr*) en lien



avec son objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040. En plus de souligner le caractère historique de l'événement, David Wees a mentionné que le projet servait aussi à ajouter davantage d'espèces d'arbres sur le campus. « C'est censé être un événement amusant. On n'est pas ici que pour travailler » a-t-il conclu. Les bénévoles se sont ensuite divisé·e·s en petits groupes

avant de se mettre au travail, pioches et pelles en mains.

En tout, près de 40 bénévoles se sont présenté·e·s pour planter les 67 arbres d'environ une douzaine d'espèces qui viendront enjoliver les vastes pans de

« C'est censé être un événement amusant. On n'est pas ici que pour travailler »

David Wees

gazon du campus MacDonald. « On a essayé de choisir des espèces qui avaient des fleurs pollinisées par des insectes et qui produisent des petits fruits pour les oiseaux », a expliqué Frieda Beauregard, membre organisatrice et curatrice de l'herbarium du Département de sciences végétales. La plu-



part des espèces choisies pour ce projet sont indigènes de l'Est du Canada. Elles peuvent donc survivre au climat local.

Pourquoi aller planter des arbres?

Le *Délit* a demandé aux bénévoles ce qui les avait motivé·e·s à participer à l'activité. « Je me suis dit que ça serait super de passer l'après-midi dehors, à enjoliver mon campus. En plus, après je peux revenir et dire "j'ai planté cet arbre", donc ça laisse une trace positive », a expliqué Tanya, étudiante en environnement.

« C'est "ton" arbre. (rires) Et il rend le campus plus vert et joli », a partagé Chen, étudiante à la maîtrise en biotechnologie.

« J'ai toujours voulu participer à un événement de plantation d'arbres, mais je n'en ai jamais eu la chance, alors je me suis dit que ce serait chouette de l'essayer. Je ne suis jamais venu

[au campus] MacDonald avant. » a partagé Carlton, étudiant en gestion de l'environnement.

Un projet de longue envergure

Interrogé sur le déroulement du projet, David Wees explique qu'un projet d'envergure de la sorte se doit d'être planifié à long terme pour rendre la tâche faisable : « Parce qu'on plantait 200 arbres au total, on ne pouvait pas tous les planter le même jour. Il a fallu les répartir sur plusieurs mois », a-t-il résumé. « Donc, on en a planté 20 en octobre dernier, 80 sur le bord de la rue en mai, 33 à l'extrémité ouest du campus avec ma classe. Et les 67 derniers sur le long du chemin. »

Maintenant les 200 arbres plantés, il ne reste plus qu'à les surveiller et à s'assurer de leur bonne croissance et de leur survie en hiver. On pourra profiter de ces arbres et les observer grandir pour des années durant. ☺



Échanges étudiants : McGill revient sur sa position

Les étudiant·e·s devront composer avec des délais serrés.

PHILIPPE BÉDARD-GAGNON
Rédacteur en chef

La levée des mises en garde gouvernementales sur les voyages non essentiels pour les voyageur·se·s pleinement vacciné·e·s permet d'espérer le retour des échanges internationaux prévus pour la session d'hiver 2022 : un courriel envoyé par Fabrice Labeau, vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante) le vendredi 22 octobre dernier annonce le retour possible de ces programmes, avec quelques réserves. McGill travaillera de concert avec les étudiant·e·s et les universités d'accueil, mais

ne garantit pas que tous les échanges pourront avoir lieu.

Une décision « finale »

Le 5 octobre dernier, McGill annonçait l'annulation de tous ses échanges internationaux pour la session hivernale en raison du risque posé par la COVID-19 et qualifiait cette décision de « finale » en raison de l'importance de la planification nécessaire. La récente évolution de la situation sanitaire canadienne a cependant poussé l'Université à faire volte-face.

Ce va-et-vient a considérablement complexifié les démarches des

candidat·e·s à ces programmes, selon des étudiant·e·s contacté·e·s par *Le Délit*. Aux dires de Juliette Regoli, une étudiante de troisième année de la Faculté de droit, la recherche de logements pour janvier 2022 serait beaucoup plus difficile actuellement qu'au début du mois d'octobre. L'étudiante, qui prévoyait se rendre à Paris en janvier prochain, est confrontée à des problèmes techniques en lien avec les changements de position de McGill. Les difficultés qu'elle rencontre la conduisent à reconsidérer ses plans. « C'a l'air tellement compliqué que je considère ne pas faire mon échange. » Le cas échéant, elle tenterait plutôt

sa chance à l'automne 2022, mais aurait alors à revoir la planification de sa session d'hiver 2022.

« C'est un cauchemar logistique »

Juliette Regoli

Les décisions contradictoires de McGill n'ont toutefois pas troublé Olivia St-Jean, une étudiante de troisième année à la Faculté de gestion Desautels. Bien qu'elle aurait préféré pouvoir se rendre à Copenhague en janvier prochain, l'idée de reporter son échange d'une session ne la trouble pas

autre mesure. Pour l'instant, elle espère que son université d'accueil fasse preuve de flexibilité par rapport à la situation : la date limite d'admission à son programme était le 15 octobre, soit 10 jours après l'annulation des échanges.

Dans un courriel envoyé par *McGill Abroad*, Fabrice Labeau dit ne pas être en mesure de garantir la reprise de programmes particuliers d'ici le 1er novembre. McGill n'indemniserait pas ses étudiant·e·s pour les frais engendrés par les processus d'immigration ou par l'achat de billets d'avion, mais rembourserait les frais d'inscription de 150\$. ☺

L'exigence d'une preuve de vaccination à McGill

Faut-il brûler la forêt pour sauver un seul arbre?

DIMITRIOS VALKANAS
Contributeur

Je voudrais commencer cet article en clarifiant que je suis vacciné et que je soutiens l'effort d'immunisation générale contre la COVID-19. Cependant, je me sens obligé de m'opposer aux recommandations faites par un groupe de professeurs de mon école, la Faculté de droit de l'Université McGill, dans une lettre ouverte qu'ils ont récemment adressée à la direction de l'Université. Essentiellement, selon la thèse centrale des douze professeurs ayant signé la lettre, McGill serait légalement obligée d'exiger une preuve de vaccination sur son campus afin d'éviter que des étudiants en situation de vulnérabilité élevée par rapport à la COVID-19 entament des procédures juridiques contre elle.

« Il n'est pas du tout évident que McGill ait la capacité légale d'imposer un passeport vaccinal »

En contradiction avec les autorités juridiques compétentes

Tout d'abord, il n'est pas du tout évident que McGill ait la capacité légale d'imposer un passeport vaccinal. Même si je n'oserais pas contredire des juristes de tel renom en vertu de mon seul avis, je me réfère à un avis juridique publié par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), l'agence gouvernementale québécoise établie dans le but de faire respecter la Charte des droits et libertés de la personne (Charte québécoise). La CDPDJ note que l'exigence d'une preuve de vaccination pour accéder à un service constitue une atteinte à l'intégrité de la personne – un droit protégé par l'article premier de la Charte québécoise – en privant ladite personne de toute vraie liberté de choix concernant une procédure médicale intrusive. Dans leur lettre, les professeurs remarquent que des universités dans d'autres provinces canadiennes et aux États-Unis exigent

déjà une preuve de vaccination. Néanmoins (hormis le fait que ces juridictions ont un système judiciaire fondamentalement différent du nôtre), le Québec se distingue de ces États en ayant institué un système de passeport vaccinal depuis longtemps. Il faut ainsi noter que l'éducation supérieure est exclue de l'application de ce système, étant considérée comme service essentiel. Assurément, McGill ne

connaître la possibilité que l'exigence proposée par ces derniers soit légale. Cela me mène à mon deuxième argument : ce n'est pas parce qu'une restriction de nos droits et libertés est légale qu'elle devrait néanmoins toujours être adoptée. Les droits et libertés sont des choses délicates et précieuses sur lesquelles repose en grande partie notre civilisation contemporaine ; par conséquent,

distanciation sociale, le port du couvre-visage et le respect des autres directives sanitaires. Après tout, c'est sous ces conditions que certaines classes en présentiel ont eu lieu l'année dernière, sans toutefois avoir conduit l'Université à des batailles juridiques avec des étudiants. Je ne vois aucune bonne raison pour laquelle des étudiants non vaccinés ne pourraient pas se

les étudiants non vaccinés aux activités d'apprentissage en ligne. Pourtant, cette seconde alternative démontre une incompréhension fondamentale du caractère essentiel de l'éducation supérieure. L'éducation universitaire, comme la plupart des choses que fait notre espèce fondamentalement sociale, n'est pas juste une question d'accréditation ; au contraire, elle consiste en l'apprentissage pratique et en l'interaction sociale avec les gens autour de soi. Attendu que plusieurs activités d'apprentissage (dont les laboratoires, les groupes de discussion et les exercices de plaidoirie) ne peuvent pas être complètement reproduites en ligne – comme nous avons pu collectivement le constater l'an passé –, comment pourrait-on prétendre que limiter certains étudiants à l'instruction virtuelle ne constituerait pas une forme d'exclusion?

« L'éducation universitaire, comme la plupart des choses que fait notre espèce fondamentalement sociale, n'est pas juste une question d'accréditation ; au contraire, elle consiste en l'apprentissage pratique et en l'interaction sociale avec les gens autour de soi »



ALEXANDRE GONTIER | LE DÉLIT

« On ne doit pas, dans nos efforts pour sauver un seul arbre, immoler toute la forêt qu'est le cadre juridique des droits de la personne souhaité par notre société »

Un de mes professeurs avait une fois dit que le droit doit avoir une certaine cohérence interne pour être quelque chose de plus que le simple « droit du plus fort ». Alors, la question se pose : est-ce logiquement cohérent d'exiger une preuve de vaccination pour un service essentiel même si des solutions moins draconiennes existent? En tout respect, je dirais que non. En plus, j'ajouterais que le coût moral et humain d'une telle mesure est beaucoup plus grave que tout bénéfice potentiel qui pourrait en découler. On ne doit pas, dans nos efforts pour sauver un seul arbre, immoler toute la forêt qu'est le cadre juridique des droits de la personne souhaité par notre société. ☹

peut pas être légalement tenue de contrevenir à une décision légale et légitime des autorités provinciales concernant l'accès aux services essentiels.

Une atteinte évitable aux droits de la personne

Toutefois, en considérant l'expertise supérieure des professeurs, je dois quand même re-

les lois qui les restreignent ne sont justifiables qu'en l'absence de toute alternative raisonnable. Sinon, le droit devient abusif en ce sens qu'il limite la liberté et les droits de ses sujets pour aucune autre raison que sa simple capacité de le faire.

Ici, une alternative raisonnable à l'exigence proposée par les professeurs de droit existe : la

présenter en classe sous ces restrictions, tout en étant exclus des activités non essentielles, dont l'athlétisme et les activités sociales. Pourquoi exclure nos collègues non vaccinés si l'on peut protéger autrement nos collègues les plus vulnérables?

Ayant certainement considéré cela, les professeurs offrent leur propre solution : limiter

Anti anti-wokes

Plaidoyer contre l'anti-wokisme.

GEORGE MERCIER
Contributeur

Malgré le titre de cette lettre, je ne suis pas « woke ». C'est-à-dire que je ne comprends pas la justice sociale comme une lutte messianique allant éventuellement nous mener à la rédemption sur cette terre. Et si je reconnais volontiers l'ardeur et la rigueur intellectuelles déployées par certains théoriciens postmodernes dans le but de mieux saisir nos sociétés, j'entretiens certaines réserves, de bonne foi et en connaissance de cause, envers leurs théories. Puisqu'en poussant à l'extrême un subjectivisme pour lequel n'a de valeur, en dernière instance, qu'un individu pouvant se déterminer lui-même en toute liberté, elles font souvent le beau jeu d'un patronat qui se plaît bien à nous regarder nous chamailler sur des questions identitaires, sans que ne soient considérées les croissantes inégalités matérielles tangibles et réelles qui traversent, nos sociétés. Pour reprendre les mots durs de Falardeau, en partie grâce aux « wokes », les riches continuent à se repaître des pauvres.

Cela étant dit, je me trouve tout de même beaucoup plus d'affinités avec les « wokes » qu'avec les « anti-wokes », ces polémistes conservateurs qui, du reste, auront largement créé dans l'espace médiatique l'hystérie collective autour des « wokes » se rendant jusqu'à notre premier ministre. En ce sens, je suis, à l'image de la vaste majorité des professeurs et des étudiants du corps universitaire, un « anti anti-wokes ». Mais comme c'était le cas des « anti anticommunistes » américains du 20^e siècle, qui jugeaient que la folie entourant l'anticommunisme dépassait de loin en dangerosité le communisme américain lui-même, mon usage de la double négation n'implique pas que je sois moi-même « woke » ou « communiste ». Bref, il est tout à fait possible de faire la critique des critiques sans endosser du même coup l'objet de la critique. Il me semble d'ailleurs que nous sommes rendus trop loin dans le 21^e siècle pour cautionner des binarités aussi faciles que malhonnêtes (c'est d'ailleurs quelque chose que l'on devrait rappeler plus souvent à nos médias). Alors, qu'ont-ils de si dangereux, ces « anti-wokes » ? Deux choses : d'abord, la forme même de leurs discours, puis les thèses et idées qu'ils avancent, cachées derrière leurs critiques. Pour illustrer ceci, prenons l'exemple de la nouvelle coqueluche des médias français d'extrême droite, et accessoirement chroniqueur influent ici, Mathieu Bock-Côté. Mais avant, quelques mots sur la France contemporaine s'imposent. Pour ceux qui ne le savent pas,

le paysage politique français est actuellement reconfiguré par l'apparition fulgurante sur sa scène du polémiste, condamné par la justice pour incitation à la haine, Éric Zemmour. Un sondage l'a même récemment crédité d'un nombre de voix lui permettant de se rendre

tés ici : elles sont assez évidentes, bien que les plateaux de télévision français ne cessent d'inviter le polémiste, pour des raisons que l'on soupçonne d'être plus mercantiles qu'autre chose. Mais ce sont là le genre de paroles que l'on peut raisonnablement exclure de

certes, saisissent l'imaginaire, mais qui n'en demeurent pas moins que cela : des phrases chocs, certainement pas des arguments. D'ailleurs, on se demande parfois s'il lit simplement ceux qu'il critique, notamment sur les questions de la « race » qui font débat aux États-Unis depuis des décennies au sein de la gauche quant à l'intégration du critère racial dans les politiques de justice sociale. Il y a là, disons-le au passage parce que ce n'est pas assez souvent rappelé, de véritables enjeux. Et si la « race » s'est finalement imposée dans la réflexion sur la justice sociale (notamment dans la mise en place des politiques de discrimination positive), c'est précisément parce qu'elle s'avérait inévitable dans une société traversée de part en part par des inégalités structurelles historiques et contemporaines.

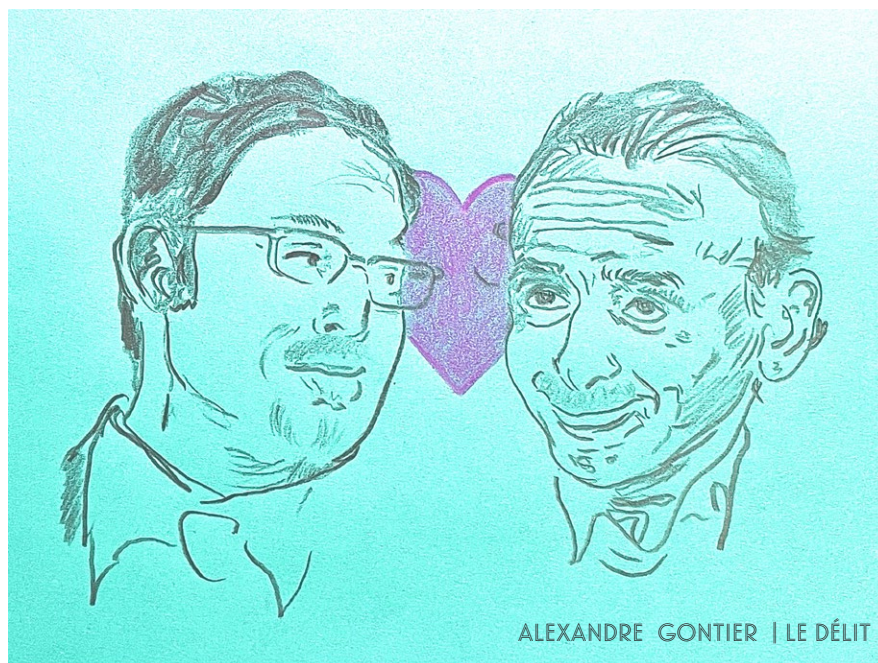
la Bock-Côté créent une panique morale qui, parce qu'ils prétendent y répondre, vient à leur conférer une légitimité et une aura de résistant. Et il faut avouer que plusieurs aiment les virils résistants, ceux qui se tiennent debout devant la folie. Cependant, l'ennemi auquel ils

« Les anti-wokes à la Bock-Côté créent une panique morale qui, parce qu'ils prétendent y répondre, vient à leur conférer une légitimité et une aura de résistant »

prétendent résister est, la plupart du temps, un moulin à vent : inexistant. Or, par ce transfert de légitimité par le biais d'une réponse ferme à une crise artificielle, les autres idées fondamentales de ces « anti-wokes » passent plus facilement : « il a raison sur cela que les autres taisent, pourquoi n'aurait-il pas raison sur ces autres choses, également tues » ? La mécanique est implacable et finement huilée. Ces idées, toutefois, ne devraient pas avoir droit de cité dans l'espace public. Ce sont celles, en France, fondamentalement racistes et fascistes d'Éric Zemmour. Au Québec, les appels à la culture d'un Mathieu Bock-Côté pour définir l'essence du Québécois cachent bien souvent un nationalisme ethnique (le fantasme du pur-laine) des plus chauvinistes.

Face à de telles critiques, les « anti-wokes » répondront que l'on cherche à brimer leur liberté d'expression. « Très bien », les « anti anti-wokes » pourront-ils répondre, « nous posons les limites de notre tolérance au fascisme, au racisme et à l'exclusivisme ». Et ceux-là de surenchérir : « c'est parce que vous êtes "wokes" que vous nous considérez ainsi. Mais nous avons montré que les "wokes" sont totalitaires eux-mêmes : votre discours n'a donc aucune valeur ». Et aux « anti anti-wokes » de finalement répondre : « au contraire, nous sommes radicalement modérés ».

Et c'est justement notre modération radicale qui nous permettra, à nous les « anti anti-wokes », de sortir de l'impasse médiatique et politique créée par la fiction du « woke » dans l'espace public. Pour ce faire, il nous faut cesser de laisser celui-ci aux extrêmes des deux côtés. Il est vital qu'avec un zèle révolutionnaire « les anti anti-wokes » radicalement modérés réintègrent la cité. ☉



au second tour de la présidentielle de 2022. On ne rigole plus, ici, à ce sujet. Le problème avec Éric Zemmour ? C'est un raciste (ou culturaliste) machiste qui flirte parfois avec le fascisme pur et dur. Sa proposition phare ? Déporter – ses mots, par les miens – des milliers d'individus de l'Hexagone. Lorsque Jean-Luc Mélenchon, candidat d'extrême gauche, lui demande dans un débat s'il compte s'y prendre par bateau, Zemmour lui répond, avec une candeur assez effrayante, qu'il existe désormais pour cela des avions. Pour Éric Zemmour, l'islam se résume à l'islamisme radical et le djihad. Les musulmans de France, ceux qui habitent dans ces banlieues abandonnées par l'Élysée depuis des années, ne sont pas français. Ils sont un corps étranger dans l'Hexagone qu'il faut déporter, car, comme disait apparemment le général de Gaulle, « les Français et les Arabes sont comme de l'huile et du vinaigre, mettez-les dans

« Il faut en finir avec cette idée que la tolérance tolère tout »

le même pot et ils se séparent ». Encore une fois, une expression fétiche de Zemmour. On parle aussi de déchoir de leur nationalité française les binationaux ayant commis un crime. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister outre mesure sur la violence et la haine contenues dans les propos rappor-

la vie politique sans avoir à fournir une justification. Il ne s'agit pas ici de valeurs toujours discutées et discutables, mais des fondements mêmes de nos démocraties, comme l'État de droit, l'égalité procédurale citoyenne, etc. Il faut en finir avec cette idée que la tolérance tolère tout. Une chaîne en particulier, CNews (pour laquelle travaillait auparavant Zemmour), héberge désormais Mathieu Bock-Côté. Ce dernier se fait largement le chantre des idées de Zemmour, dont il aura loué la franchise et l'honnêteté en plus d'avoir salué la libération de la parole qu'il aurait permise à la droite française.

Sur cette chaîne, Mathieu Bock-Côté aborde, semaine après semaine, ses thèmes fétiches tels que le gauchisme, la gauche identitaire, la « révolution raciale », le « méchant » féminisme, les sciences sociales diversitaires, en passant par quelques paniques morales au sujet de faits culturels divers. « Attention, mesdames et messieurs, les fils de Superman serait bisexuel ! Ceci est une preuve incontestable de la faillite morale de notre société ». On voit le genre. Mais le discours de Mathieu Bock-Côté est trop souvent malhonnête. Il ne se soumet pas à la rigueur intellectuelle minimale, qui consiste à aborder avec charité les écrits des auteurs que l'on critique. Car aucune charité chez celui pour qui une citation hors de contexte a valeur de preuve et chez qui le fait divers est érigé en démonstration sociologique. À une argumentation riche, il substitue plutôt une litanie de métaphores effrayantes qui,

Pour donner un exemple assez simple tiré de son *Empire du politiquement correct*, il nous y présente la démocratie telle qu'elle serait considérée dans le monde académique, c'est-à-dire comme une grande entreprise diversitaire multiculturaliste visant à détruire les spécificités nationales et la nation. Au contraire, des rayons (et des rayons) de bibliothèque sont peuplés de livres argumentant sur la nature de la démocratie libérale. S'il y a un constat qui en ressort, c'est qu'il s'agit d'un « concept essentiellement contesté » dont on ne connaît pas dans le milieu universitaire, finalement, la définition, et que l'on ne parviendra probablement jamais à définir de manière satisfaisante. Tant s'en faut pour l'érudition et l'honnêteté. La tragédie se produit évidemment lorsque ses livres sont lus par des individus (on peut penser, encore, à notre premier ministre), qui, ne fréquentant pas le monde académique, prendront ses mots pour la vérité et s'en inspireront pour critiquer un milieu qu'ils ne connaissent tout simplement pas. Le portrait qu'entretiendra le quidam moyen sur l'université sera alors déformé par celui brossé dans les chroniques malhonnêtes d'un tabloïd.

Mais l'effet le plus pervers est celui du transfert intuitif qui s'opère dans la tête de certains lecteurs : « (1) cette situation qu'il décrit est débile, (2) il se présente comme le seul à se tenir contre cette situation, (3) il doit être quelqu'un d'intègre qui mérite ma confiance ». Autrement, le truc est assez ingénieux : les anti-wokes à

Carl Schmitt et le politique

Appréhender l'état d'exception.



ALEXANDRE GONTIER | LE DÉLIT

NIKOLAS MOREL-FERLAND
Contributeur

Que peut nous enseigner Carl Schmitt sur le 21^e siècle? À bien des égards, nous pourrions croire que des thèses avancées par un natif de l'Allemagne wilhelmiennne ne sauraient décrypter les rouages d'une société à l'ère de la mondialisation. Souvent cloisonnés au sein des départements d'études germaniques, les écrits de Schmitt suscitent cependant un regain d'intérêt au tournant des années 2000, comme en témoigne l'important volume de littérature académique qui lui est aujourd'hui consacré. Pour son lec-

teur aguerri, ce constat n'a rien de bien surprenant.

Guerre contre le terrorisme, surveillance de masse et banalisation progressive de l'état d'urgence sanitaire. Les enjeux éthiques soulevés par le contexte historique des 20 dernières années semblent conjurer en Schmitt une figure qui, de manière quasi prophétique, illustra les limites et les contradictions de l'État de droit.

Né en 1888 dans d'une famille catholique de Westphalie, Carl Schmitt fut placé aux premières loges d'une Europe qui allait être appelée à subir les profondes mutations du 20^e siècle. À la suite d'études en droit entreprises à

Berlin – où il reçut les enseignements de Max Weber – puis à Strasbourg, le juriste se dirigea vers une carrière académique à l'Université de Bonn.

Ses critiques adressées au traité de Versailles et à la faiblesse constitutionnelle de la jeune république de Weimar permirent à l'ambitieux professeur de droit de se tailler une place sur la scène intellectuelle allemande. La période qui précéda la Seconde Guerre mondiale lui fût particulièrement prolifique, avec la publication de certains de ses ouvrages majeurs comme *La Dictature* (1921), *Théologie politique* (1922) ou *La notion de politique* (1932).

Au carrefour de la science juridique et de la philosophie, l'œuvre qu'il nous lègue se démarque par une postérité des plus iconoclastes. Les concepts qui y sont développés ont pu trouver preneur chez un auditoire extrêmement diversifié, qui s'étend de la gauche populiste aux faucons de la diplomatie américaine en passant par les constitutionnalistes proches du Parti communiste chinois.

Au ban de l'Histoire

Pour un théoricien de l'État d'exception qui est à la fois penseur de l'ennemi politique et partisan d'un exécutif fort, la controverse semble relever de la prédestination.

Initialement hostile à l'égard d'Adolf Hitler, Carl Schmitt fait volte-face en 1933 et décide, sous l'invitation de Martin Heidegger, de rejoindre les rangs du parti national-socialiste. Les hauts dignitaires nazis surent tirer profit de son expertise à titre d'éminent professeur de droit constitutionnel. Pour divers commentateurs, sa vision de la souveraineté absolue offre des armes à tous ceux qui aspirent à voir une concentration des pouvoirs en la personne du *Führer*, qui incarnerait le gardien de la nation. Relégué à l'arrière-plan de la vie intellectuelle de son pays par les Alliés victorieux, le « *Kronjurist* (avocat de la couronne, *ndlr*) du Troisième Reich » devra renoncer à sa chaire d'enseignement pour les années à venir.

S'il est pertinent de lire Carl Schmitt en ce 21^e siècle, ce n'est guère pour la droiture d'un personnage au ban de l'Histoire, autant que pour la justesse de certaines de ses analyses. Les questions délicates, voire inconfortables soulevées par ses écrits se doivent d'être étudiées de manière critique afin d'appréhender les enjeux juridico-politiques qui marqueront notre époque des plus incertaines.

Les arcanes de la souveraineté

Les problématiques de la souveraineté qui animent l'œuvre schmittienne s'inscrivent dans un dialogue plus large avec plusieurs grands penseurs de l'Époque moderne. À l'aube d'une conception absolue de la souveraineté s'impose la recherche de ses origines légitimes. Ce changement de paradigme amène la réflexion philosophique à proposer une analyse phénoménologique du politique en tant que construction

humaine dépourvue de ses a priori moraux et religieux.

Face aux mutations politiques des 16^e et 17^e siècles, certains théoriciens décident de rompre avec la tradition chrétienne et féodale du pouvoir. Les guerres de religions entre catholiques et protestants portent le coup fatal au grand projet d'une Europe unifiée sous une chrétienté homogène. Dans ce contexte, l'affirmation des identités nationales qui découle d'une compétition de plus en plus marquée entre les

« L'humain tel que présenté dans *Le Prince* est un être faible, avare et victime de ses passions »

États naissants pave la voie à une concentration des mécanismes du pouvoir dans les mains d'une figure souveraine.

La bonté naturelle de l'être humain est un ancien postulat qui fera l'objet de critiques assassines dans l'œuvre de certains des auteurs les plus influents – et controversés – de l'époque, comme Nicolas Machiavel, Thomas Hobbes ou Jean Bodin. Pour le premier, fonctionnaire de la République de Florence et singulièrement associé à une conception du pouvoir qui lui est éponyme, l'humain tel que présenté dans *Le Prince* est un être faible, avare et victime de ses passions. Un bon souverain, précise-t-il, n'hésitera donc pas à recourir à la ruse et à user de stratagèmes pour conserver son domaine. L'impassible pragmatisme de l'auteur florentin renvoie à un adage bien connu : la fin justifie les moyens.



L'AVARICE | ALBRECHT DÜRER

L'objectif de Machiavel fait l'objet de nombreuses interprétations. Œuvre immorale ou coup de génie qui permit à la masse de prendre conscience des mécanismes du pouvoir ? Carl Schmitt en retiendra la nécessité d'un cadre politique et juridique qui permettrait d'éviter la violence passionnelle inhérente à la nature humaine. En ce sens, la conscience du droit permet d'établir une distinction entre l'individu civilisé et le barbare, l'homme et la bête.

Cette vision négative de l'être humain à l'état de nature est également un concept présent chez le philosophe anglais Thomas Hobbes. Œuvre à la fois circonstancielle et intemporelle, le *Léviathan* (1651) propose une science capable de structurer la moralité et la gouvernance des êtres humains. D'entrée de jeu, son auteur décrit un état de compétition permanent entre les individus, qui cherchent à acquérir des biens, se faire une réputation, ou se protéger des ennemis potentiels. En l'absence d'une autorité supérieure, explique-t-il, cet état de guerre permanente freine le développement d'une société accomplie. Le moyen permettant aux humains de se sortir de cet état de misère est de conférer leur puissance et leur force à une seule voix, ou à une assemblée, qui aurait le pouvoir de ramener la pluralité vers une volonté commune.

En se soumettant à cette entité, une sorte de contrat social serait alors réalisé : le peuple accepte de renoncer à son autodétermination en échange d'une paix assurée par le souverain. Hobbes utilise l'analogie du Léviathan, créature biblique amorphe, pour parler de cet État très puissant qui aurait la capacité d'imposer son propre cadre pacificateur. Une telle construction pourrait ainsi nier la nature hostile et cruelle de l'humain, au profit de tous.

« Les passions qui poussent les humains à la paix sont la peur de la mort, le désir des choses nécessaires à une existence confortable, et l'espoir de les obtenir par leur activité »

Thomas Hobbes,

Léviathan, chapitre 13

La référence à Hobbes est un incontournable chez Carl Schmitt. En tant que catholique, l'intérêt

pour les écrits du philosophe anglais réside moins dans les analyses théologiques qu'il propose – Hobbes est après tout un critique des dogmes de la Révélation et du miracle – que de sa réponse au problème politique de son temps. Observant le déclin des démocraties libérales au lendemain de la Première Guerre mondiale, le juriste allemand se réfère ainsi au concept du Léviathan pour établir sa propre théorie de la souveraineté, qui porte le nom de « décisionnisme ».

Son livre *Théologie politique*, publié en 1922, s'ouvre sur une phrase célèbre qui posera les bases de la philosophie politique du décisionnisme : « Est souverain celui qui décide de l'exception. » Cette affirmation doit se comprendre en lien avec la fragilité de la République de Weimar des années 1920, et plus largement avec les situations exceptionnelles qui peuvent affliger la constitution de n'importe quel régime parlementaire. En substance, aucun ordre juridico-politique n'a la capacité de prédire avec certitude les conditions qui mèneront à sa fin. Qu'il s'agisse d'une attaque terroriste, d'une pandémie ou de toute autre situation extraordinaire, il est nécessaire pour un État de savoir réagir en conséquence, dans le but de s'auto-préserver. Or, explique Schmitt, un système fondé sur des normes ne saurait répondre adéquatement à chaque enjeu possible. C'est lors de ces situations ambiguës que l'autorité souveraine se manifeste sous son vrai jour pour protéger la constitution d'un peuple.

Pour le professeur de droit, la présence d'un état d'exception nécessite qu'une figure libérée de contraintes normatives puisse interpréter la constitution en dernière instance afin de poser les actions nécessaires pour rétablir l'ordre antérieur. Puisque les lois sont censées être rédigées selon un état de normalité, il est nécessaire qu'une figure autonome émerge pour les suspendre lorsque la situation menace la survie du système en place. Même s'il peut être possible d'imaginer certaines situations exceptionnelles à l'avance, et de s'y préparer en codifiant une réponse préalable, Schmitt reste dubitatif. Selon lui, toute tentative de prédire une exception est vouée à l'échec. En effet, la situation peut évoluer trop rapidement pour que l'ordre en place puisse s'y adapter. En rejetant la vision normative du droit, Carl Schmitt adopte un point de vue profondément anti-kantien et se placera en opposition aux tenants d'un positivisme juridique niant la notion de souveraineté, comme Hans Kelsen.

Les paradoxes théologico-politiques de l'État de droit

En plus de poser les bases de la philosophie du décisionnisme, son ouvrage de 1922 présente la réalité politique du 20e



LA CRÉATION DU CONSEIL SOUVERAIN EN NOUVELLE-FRANCE | CHARLES WALTER SIMPSON

siècle comme étant une période de sécularisation de certains concepts religieux. Cette vision du monde, que Carl Schmitt développera davantage dans *La notion de politique* 10 ans plus tard, servira de trame de fond pour sa critique des grands principes du libéralisme. Sans aucun doute, c'est sur cet aspect que l'œuvre du philosophe connaîtra la plus grande postérité.

Pour le principal intéressé, tous les concepts significatifs de l'État moderne reposent sur une construction historique qui s'inspire des écrits bibliques. Dans un monde laïque, voire athée, le Dieu omniprésent, qui constituait par le passé la pierre angulaire de tout fondement moral, se voit remplacé par la figure du juge. Ce cadre d'analyse est proposé par Schmitt pour étudier les rouages des démocraties libérales d'un point de vue sociologique.

Alors que la religion peut se fonder sur la vérité de la Révélation pour adopter une vision du monde manichéenne entre croyants et non-croyants, tout objet politique se base sur une distinction ami/ennemi, qui prend la forme d'une construction triadique de deux individus qui se liguent contre un ennemi commun. Le libéralisme des droits de l'homme et de la liberté individuelle est en ce sens paradoxal, selon Schmitt, puisque sa nature politique mènera forcément l'individu au conflit, lorsque confronté à une idéologie différente.

Afin d'illustrer son propos sur la nature du politique et de la distinction ami/ennemi, l'auteur nous offre des comparaisons avec d'autres constructions métaphysiques : l'esthétique, par exemple, est une opposition du beau contre le laid et l'économie se voit quant à elle comme une distinction entre le rentable et le non rentable. Les relations entre les États doivent donc se comprendre comme un combat entre

Léviathans, qui tentent tant bien que mal de contenir leur hostilité à l'égard des autres. Les pays se reconnaissent mutuellement comme puissances souveraines sur un territoire bien défini, tout en se distinguant sur le fond.

« La présence d'un état d'exception nécessite qu'une figure libérée de contraintes normatives puisse interpréter la constitution en dernière instance afin de poser les actions nécessaires pour rétablir l'ordre antérieur »

Qu'une opposition entre deux groupes d'individus soit de nature économique, religieuse ou culturelle, elle vient à se transformer en antagonisme politique lorsqu'elle est assez forte pour provoquer une séparation claire entre amis et ennemis. Par exemple, une classe au sens marxiste du terme cesse d'être une construction purement économique lorsqu'elle décide d'agir politiquement pour lutter contre les détenteurs de capital.

C'est d'ailleurs cette distinction que Schmitt accuse les démocraties libérales de masquer. Prétendant à une portée universelle héritée des Lumières, ces dernières refusent de concevoir le politique comme étant le point

culminant de tout antagonisme. Loin de promouvoir une meilleure cohésion entre différents groupes aux intérêts variés, écrit Carl Schmitt, l'appropriation de vertus telles que le progrès, l'humanisme et la défense des libertés mène inévitablement à une polarisation de la sphère publique. Ces postulats moraux permettent de facilement faire passer des intérêts secondaires, qu'ils soient de nature économique ou stratégique, comme étant nécessaires à la préservation du « bien ».

« Prétendant à une portée universelle héritée des Lumières, les démocraties libérales refusent de concevoir le politique comme étant le point culminant de tout antagonisme »

De concert avec sa vision théologique de la politique contemporaine, le juriste pousse cet argument encore plus loin en mettant en garde ses lecteurs contre une nouvelle forme de « guerre sainte » menée par le libéralisme. Dans les siècles derniers, l'omniprésence du Christianisme en Occident permettait aux belligérants de justifier certaines interventions militaires comme étant justes et conformes au dogme chrétien. En l'absence de telles prérogatives, les démocraties libérales doivent employer une nouvelle rhétorique pour donner une aura de légitimité à leurs entreprises guerrières. Aux yeux de Schmitt, un État pourrait notamment accuser un ennemi économique d'entretenir une vision qui s'oppose à celle des droits de l'homme, et ainsi contribuer à sa diabolisation dans l'opinion publique.

Peut-on dire que l'Histoire a donné raison à ce penseur controversé ? Pour son lectorat, qui inclut des philosophes allant de Giorgio Agamben à Slavoj Žižek, la référence à Schmitt semble inévitable en ce début de 21e siècle. En exposant les mécanismes de la souveraineté ainsi que les contradictions inhérentes du libéralisme, ce dernier semble faire état d'un monde qui nous est que trop familier. Interventions économiques en Amérique latine, suspension des droits de l'homme pour les « ennemis » détenus à Guantánamo ou érosion des institutions démocratiques par un état d'urgence sanitaire continu : serait-ce le moment de dépoussiérer un vieux classique de la philosophie politique? ☹

Redécouvrir les arts vivants

Le collectif d'artistes sourd·e·s l'Œil éveillé présente sa première création.

JULIETTE FOURNET
Contributrice

Le Festival Phénomena, créé par D. Kimm et sa compagnie « Les Filles électriques », est un festival interdisciplinaire qui a pris la relève du Festival Voix d'Amérique en 2012. Depuis sa création, le festival s'intéresse à la culture sourde et a récemment aidé à créer le collectif l'Œil éveillé, constitué de six artistes sourd·e·s.

Les 16 et 17 octobre dernier, le public a pu découvrir sa première création à la Sala Rossa. Après un accueil assuré par des personnes sourdes et entendant·es à l'entrée, le public a pu rencontrer les artistes qui ont expliqué leur but dans le cadre du collectif : l'événement visait à créer un dialogue et des échanges entre la communauté sourde et les entendant·es, mais surtout de permettre à des artistes de développer leur carrière. Le collectif a aussi pour but de rendre les arts vivants plus accessibles aux personnes sourdes. Tout au long de l'événement, des interprètes en langue des

signes québécoise (LSQ) pour les personnes sourdes, des interprètes tactiles pour les personnes atteintes de surdité ainsi que des interprètes à voix pour les entendant·es se sont succédé·es.

Le spectacle a débuté avec la chanteuse Pamela E. Witcher, suivie par de la poésie signée par Theara Yim, toutes deux sans interprétation en voix, laissant au public entendant le soin d'interpréter lui-même la performance. Ce choix conduit à deux enjeux intéressants : il amène les entendant·es dans la salle à comprendre un peu plus ce que ressentent les personnes sourd·e·s, particulièrement dans le cadre des arts du spectacle, et permet une réflexion sur la musique et la poésie qui, comme on le découvre dans ces performances, n'ont pas besoin de son pour transmettre du sens et des émotions.

La poésie de Yim m'a particulièrement touchée. Ses performances portaient notamment sur les liens entre les Premières Nations et les personnes sourdes, sur les rapports à la langue et aux traditions de ces deux groupes, ainsi que sur des thèmes naturels comme

poétique que de simples mots sur du papier. De la même manière, Witcher chante en dansant et combine des signes pour signifier les paroles, mais aussi des mouvements pour indiquer les tonalités de la musique. Il était intéressant d'apprendre comment les artistes sourd·e·s peuvent transmettre, par leur corps et leurs expressions faciales, des arts que l'on conçoit souvent comme exclusifs au monde sonore.

L'événement a aussi présenté une pièce de Jennifer Manning, de Marie-Pierre Petit et de Hodan Youssouf. À travers une réinterprétation du conte de Cendrillon, ces comédiennes ont mis en scène l'évolution de l'accessibilité pour les

personnes sourdes à travers les âges. Elles ont notamment fait le choix de souligner l'importance de la LSQ en remplaçant le fameux soulier de vair du personnage par un gant. Le scénariste et comédien Sylvain Gélinas a aussi mis l'accent sur les relations dans

les familles sourdes à travers un court-métrage à l'humour décalé qu'il a réalisé avec, entre autres, la participation d'Hodan Youssouf.

L'événement s'est terminé avec une séance de questions-réponses entre le public et les artistes durant laquelle le public a pu assister à un véritable ballet entre interprètes, où ils et elles s'alternaient pour offrir des interprétations au public et aux personnes présentes sur scène, tant et si bien que cela en devenait une performance en elle-même. Du point de vue d'une personne entendant découvrant pour la première fois la culture sourde, cet échange était spectaculaire. Entre les ressources mises en place et les interprètes traduisant la langue des signes américaine (ASL) en LSQ aux interprètes en miroir nécessaires pour que les artistes, l'équipe et le public puissent comprendre à la fois le français parlé et la LSQ, le tout s'organisait de façon naturelle, spontanée et impressionnante.

Dans l'ensemble, cette première création de l'Œil éveillé était, de mon point de vue entendant, une introduction à la culture sourde très poétique et pleine de bienveillance. Un collectif à suivre. ☺



la création du monde. Ce qui est marquant dans le travail de Yim, c'est de constater qu'il ne se contente pas d'assembler des signes, mais il les fait danser, il ajoute du mouvement, il chorégraphie le langage d'une manière à le rendre plus vivant et mouvant, donc plus

MUSIQUE

Promenade dans la vie de Chopin

Regard sur un concert à la lueur des bougies.

ANGELA NOVAKOVIC
Contributrice

Le 7 octobre dernier, les notes des œuvres de Frédéric François Chopin ont résonné sur les murs de l'église Saint-Jean-Baptiste durant le concert du pianiste Jesse Plessis à la lueur des bougies. Le concert était organisé par Fever, une entreprise internationale dont la mission est de faire découvrir les richesses des villes tout en présent-

ant les pièces les plus connues de la musique classique. Ce concert semblait être une ballade doucement éclairée à travers la vie de Chopin.

L'influence sur la musique

Le programme musical du concert suit l'ordre chronologique de la création des compositions. Avant de jouer ses compositions, le pianiste, Jesse Plessis, nous raconte ce qui a inspiré Chopin tout au long de sa carrière. Il débute le concert en

jouant « Polonaise Op. Posth., B1 en Sol Mineur », composé par Chopin alors qu'il était âgé de sept ans.

Le spectacle à la lueur des bougies se poursuit avec la performance « Mazurka Op. 7 No. 2 en La Mineur et No. 3 en Si bémol Majeur » et « Nocturne Op. 9 No. 2 en Mi bémol Majeur » – pièces composées par Chopin durant son adolescence. Les sons de la musique folklorique de la Pologne peuvent être entendus dans les pièces de Chopin et son amour pour sa nation se ressent dans les notes vives du piano. L'influence de son pays natal est entendue dans les pièces composées avant son départ de la Pologne.

Chopin s'est établi à Paris en 1813, dans l'espoir de se faire un nom dans le centre mondial de l'art de l'époque. L'influence de la musique française se fait entendre dans les œuvres qu'il a composées depuis qu'il s'est installé en France. Plessis présente une œuvre de Chopin, « Valse Op. 64 No. 1 en Ré bémol Majeur », aussi connue sous le nom de « Valse du petit chien » pour illustrer la répétition de quelques notes tout au long de la pièce. Elles font penser à un chien qui tourne autour de lui-même, en

tendant d'attraper sa queue sans jamais y arriver.

« Les sons de la musique folklorique de la Pologne peuvent être entendus dans les pièces de Chopin et son amour pour sa nation se ressent dans les notes vives du piano »

Les sons venant du piano dans l'église élèvent la qualité du concert. Étant soumis·es à cette beauté architecturale, les spectateur·rice·s sont assis·es dans une salle pleine, excités·es pour les œuvres qui suivent. Si l'interprétation des œuvres n'est pas au goût de certain·es, la grandeur de l'église Saint-Jean Baptiste et l'ambiance comblent les attentes.

Une maladie sans espoir

En train vers Majorque en 1838, selon la croyance populaire, Chopin observe les gouttes de pluie alors qu'elles tombent du ciel en pensant à la grave nouvelle qu'il vient d'obtenir – son diagnostic de tuberculose. Cet événement l'a inspiré à écrire l'œuvre interprétée par Plessis – « Prélude Op. 28 No. 15 en Ré bémol Majeur 'La goutte d'eau' ». Sa tristesse et sa détresse peuvent être perçues dans la répétition d'une note jouée qui nous rappelle la pluie qui ne cesse de tomber.

La maîtrise du piano et l'ingéniosité de Chopin peut être senties dans la « Nocturne Op. Posth., P1 Do dièse mineur ». Cette œuvre donne de l'espoir, mais attriste également. Chopin accepte le fait qu'il est malade et sans espoir de guérison lorsqu'il compose cette pièce. Il comprend qu'il ne reverra plus jamais son pays natal. Il compose donc une œuvre douce pour sa sœur en y incluant des mesures de mazurkas (danse traditionnelle de Pologne). L'œuvre « Ballade No. 4 Op. 52 en Fa Mineur » est un cadeau d'un frère à une sœur qui ne se verront plus jamais, un câlin d'adieu. ☺



Les racines d'un arbre à souhaits

Le Délit s'entretient avec Karen Tam.

Détentrice d'un doctorat en études culturelles et d'une maîtrise en sculpture, Karen Tam explore les cultures sino-canadiennes et sino-québécoises à travers les arts visuels. Son œuvre extérieure L'Arbre à souhaits était exposée jusqu'à la fin septembre au Quartier chinois de Montréal. Le Délit a rencontré l'artiste pour discuter de cette œuvre et des arts sino-canadiens dans les archives.

Le Délit (LD) : Parlez-nous un peu de votre pratique artistique. Par quoi est-elle guidée?

Karen Tam (KT) : Je travaille beaucoup avec les sculptures et les installations pour réimaginer les espaces de rencontres entre la culture chinoise et l'Occident. Par exemple, certaines de mes installations recréent l'intérieur des restaurants chinois en Amérique du Nord, des ateliers d'artistes sino-canadien-ne-s et des boutiques de souvenirs dans les quartiers chinois nord-américains des années 1930-1940. Je désire explorer de quelles façons la culture et la communauté chinoises ont été interprétées ou mal interprétées à travers l'histoire et comment le regard externe, le « *outsider's gaze* », les perçoit.

LD : Votre œuvre L'Arbre à souhaits visait à rendre hommage à la communauté asiatique de Montréal. À qui s'adressait cet Arbre à souhaits? L'imaginiez-vous davantage comme une œuvre rassembleuse pour la communauté du Quartier chinois ou plutôt comme une œuvre de sensibilisation destinée aux visiteurs et visiteuses du Quartier chinois?



KIM SOON TAM

KT : Les deux. Au début de mon processus de création, j'ai beaucoup réfléchi aux impacts qu'ont eu la COVID-19 et le racisme sur les communautés asiatiques à Montréal, à Québec, partout. Je désirais alors réaliser quelque chose de concret pour montrer tout l'amour que je porte pour ma communauté, tout en apport-

« Mon travail artistique questionne les lacunes des archives et cible leurs non-dits »



ART TORONTO

ant mon soutien au Quartier chinois de Montréal. C'est alors qu'une opportunité offerte par le Quartier des spectacles s'est présentée, et qu'en compagnie de Jean de Lessard et de nombreux et nombreuses autres collaborateurs-ice-s, nous avons pensé à créer un espace public.

Lors de ma visite au Quartier chinois après le début de la pandémie, j'ai remarqué deux ou trois arbres que je n'avais jamais remarqués auparavant et j'ai ensuite pensé aux arbres à souhaits en Asie, et particulièrement à celui de Hong Kong. L'idée m'est alors venue de créer un arbre à souhaits à partir de ces quelques arbres très peu remarqués. En partant de ces derniers, Jean de Lessard et moi avons donc pensé à structurer l'espace où étaient ces arbres – qui allait devenir la *Place des souhaits* – sous la forme de plusieurs cercles concentriques.

« C'est très excitant, c'est peut-être un Lee Nam original! »

Cette structure fait référence à la structure des bâtiments du Quartier chinois. Historiquement, le rez-de-chaussée des immeubles était composé de restaurants et de commerces, les gens logeaient au premier étage et les étages au-dessus étaient réservés aux associations familiales et aux activités sociales. Nous nous sommes donc inspiré-e-s de cette structure pour la *Place des souhaits* : le cercle externe de l'endroit était délimité par des drapeaux colorés inspirés des couleurs de l'opéra cantonais et de l'opéra

pékinois, le deuxième cercle représentait les commerces et a été l'hôte du Marché de nuit de Montréal, tandis que le troisième cercle était rempli de tables et de chaises pour permettre aux gens de se réunir. Finalement, au cœur de cet espace se retrouvait *L'Arbre à souhaits*, sur lequel nous avons accroché 1035 cartons composés de sept vœux (résilience, force, prospérité, bonheur, fortune, santé et longévité, *ndlr*) calligraphiés par des assistant-e-s, ma famille et moi.

« L'idée m'est alors venue de créer un arbre à souhaits »

LD : Sur votre site web, vous mentionnez ceci : « un engagement profond dans la recherche d'archives et de collections m'a amenée à m'interroger sur les histoires qui sont collectées et racontées ainsi qu'à interroger les récits qui ont été construits autour de la diaspora chinoise. » À quel(s) récit(s) référez-vous et comment les interrogez-vous?

KT : Selon moi, il est très important de travailler avec les archives et les collections publiques pour, premièrement, voir si les communautés asiatiques y sont représentées. Et si nous le sommes, de réfléchir à qui détient le pouvoir de raconter les histoires incluses dans ces documents. Mon travail artistique questionne les lacunes des archives et cible leurs non-dits. Par exemple, un de mes projets actuels est une exposition ambulatoire sur un artiste canadien du nom de Lee Nam. Nous connaissons très peu d'information sur cet artiste, si ce n'est qu'il était

un ami de l'artiste canadienne Emily Carr, car elle mentionne quelques fois Lee Nam dans ses journaux. J'ai débuté ce projet en 2014 et j'ai décidé d'imaginer et de reconstruire l'atelier de cet artiste tel qu'il aurait été dans les années 1930 dans le Quartier

« Un jour, j'aimerais vraiment créer des archives sino-québécoises »

chinois de Victoria, en Colombie-Britannique. J'ai présenté cette installation dans plusieurs villes au Canada en partenariat avec des artistes locaux et locales et, à chaque fois, j'en apprenais davantage sur Lee Nam.

Cet été, une dame de, je crois, Vancouver, m'a envoyé un courriel pour me dire qu'elle avait une peinture, achetée 25 ans plus tôt, sur laquelle elle venait de remarquer le nom Lee Nam. Elle



KIM SOON TAM

a trouvé mon projet et m'a envoyé une photo de la peinture. Je l'ai mise en contact avec le conservateur de musée avec qui je travaille et la peinture est présentement en train de se faire authentifier, donc c'est très excitant, c'est peut-être un Lee Nam original! Tu vois, c'est une toute petite part de l'histoire sino-canadienne,

mais c'est tout de même un trou dans les archives que nous avons pu concrètement aborder.

« Il faut aussi travailler tous et toutes ensemble »

LD : Que pourrait être fait par les gens intéressés par le sujet et par les artistes pour combler les « trous » que vous relevez dans les archives de l'histoire de l'art?

KT : Je crois que la première étape est de parler aux ainé-e-s, aux membres de vos famille, ça peut même être quelque chose d'aussi simple que de regarder des vieux albums de photos familiales. Un de mes projets a notamment été inspiré par un album photos de mon arrière-grand-père sur lequel je suis tombée. En le feuilletant, je me suis alors demandé si les gens sur les photographies étaient aussi prospères qu'ils et elles le laissaient entendre devant l'objectif. Je me suis aussi demandé qui étaient les photographes sino-canadien-ne-s de l'époque et de quoi avait l'air leur studio de photographie. J'ai donc commencé à investiguer et j'ai trouvé quelques noms de photographes sino-montréalais-e-s de l'époque. Sinon, visitez des archives! Une fois, j'étais à Francfort, en Allemagne, et je suis tombée sur des photos en noir et blanc dans les archives d'un musée, d'un entrepôt avec des pagodes et des sculptures chinoises. Sur la photo, il y avait une inscription en français : « Pour l'exposition à Montréal ». J'ai ensuite découvert que ces artefacts appartenaient au Musée d'art chinois des Jésuites, fondé en 1931 à Québec. Pendant une cinquantaine d'années, ce musée a présenté des expositions d'arts et d'artefacts chinois dans le but de soutenir les missions en Chine des Jésuites. Les artefacts et œuvres présentées n'étaient pas vraiment choisis pour leur valeur esthétique.

Il faut aussi travailler tous et toutes ensemble. Un jour, j'aimerais vraiment créer des archives sino-québécoises, mais avec un meilleur nom. Peut-être que je commencerais par créer des archives sino-montréalaises. ☺

Pour suivre les prochaines expositions de Karen Tam et en apprendre davantage sur sa pratique artistique, vous pouvez visiter son site web : <https://www.karenta.ca/francais.html>

Propos recueillis par
SOPHIE JI
Éditrice Culture

« Le spectacle en ruines »

Le Théâtre de Quat'Sous reprend des oeuvres de Réjean Ducharme.

La pièce *À quelle heure on est mort?* est née d'un collage de romans de Réjean Ducharme réalisé par Martin Faucher il y a plus de 30 ans. Elle doit être portée à la scène à nouveau en avril 2020, mais la production est mise sur pause, puis avortée en raison de l'incertitude dans laquelle se trouve le milieu artistique. Le metteur en scène Frédéric Dubois réactualise la pièce dès que les mesures de santé publique le permettent au Théâtre de Quat'Sous ; « le spectacle en ruines » est repris mais ne se défait pas d'une esthétique de la destruction. Le spectacle est empreint des traces du projet original abandonné et fait de la ruine son leitmotiv.

À l'image du collage autour duquel se constitue le texte, la pièce se déploie comme un casse-tête qui se reconstruit une scène à la fois

Poétique de la destruction

L'idée de ruine, centrale au projet de *À quelle heure on est mort?*, s'installe dès les premiers moments de la pièce et ne cesse de s'immiscer dans les rapports qu'entretiennent les personnages. Les thématiques qui témoignent de la ruine sont nombreuses : l'avalement de soi, le suicide, le vol, l'anarchie. La

brisure se trouve dans le collage du texte et dans la structure de la pièce elle-même : comme un compte à rebours, les mouvements et les répliques sont répétés de manière séparée jusqu'à ce qu'ils s'imbriquent les uns dans les autres et prennent sens. Le chaos prime jusque dans la surcharge d'objets et de costumes qu'enfilent les personnages, et la violence s'insère jusque dans les corps – « serre-moi fort », demande Bérénice-Chateaugué à Mille Milles qui ne la touche pourtant jamais. Il règne, entre les deux adolescent·e·s pris·es dans le monde de l'enfance, un attrait, une chimie qui ne se traduit pas en contact physique (car la sexualité relève du monde adulte dans l'univers de Ducharme), mais qui s'exprime plutôt à travers un discours destructeur désireux de faire éclater l'ordre établi.

Huis clos et chaos

Le public, dès son entrée dans la salle, est confronté au chaos scénique dont il peut difficilement retracer le fil. Des robes de mariage, des plantes, un chou ; tous ces objets éparpillés n'entretiennent aux premiers abords pas de rapport entre eux. Le·a spectateur·rice doit cependant se laisser porter par le dévoilement progressif du lien qui se tisse entre chaque élément. Cette confusion scénique est contrebalancée par un jeu solide de Marie-Madeleine Sarr et Bozidar Krcevinac, qui interprètent avec beaucoup de naturel les personnages de Bérénice, Chateaugué et Mille Milles ainsi que l'univers ducharmien à la fois empreint

de ludisme et de désillusion. À l'image du collage autour duquel se constitue le texte, la pièce se déploie comme un casse-tête qui se reconstruit une scène à la fois. Cette complexité initiale est porteuse de sens, dans la mesure où elle reprend l'idée du fragment.

Les univers des romans *L'avalée des avalés*, *Le Nez qui voque*, *L'Océantume* et *L'Hiver de force* s'enchevêtrent pour donner lieu à un huis clos scénique. Mille Milles et Bérénice-Chateaugué s'enferment dans une chambre d'hôtel, refusant de se soumettre à l'hypocrisie du monde des adultes. Ils se réapproprient les objets qui les entourent pour les défaire de leur ancrage dans le monde extérieur ; ces objets sont ainsi dénaturés et prennent une fonction qui se détache de celle qui est attendue d'eux. Un chou devient une boule de bowling, des bouteilles vides des quilles – comme dans l'enfance, les fonctions des objets sont réinventées grâce aux seules limites de l'imagination. Si les personnages sortent de leur clausuration volontaire, c'est seulement pour voler une robe de mariée, robe qu'ils vont utiliser pour s'unir en dehors de toute forme d'insitution et ainsi réaffirmer leur séparation d'une société à laquelle ils n'adhèrent pas.

Entre réalité et fiction

Le projet initial, avant d'être bouleversé par la pandémie, était porté par Gilles Renaud et Louise Turcot, qui incarnaient Mille Milles et Chateaugué. Ainsi, *À quelle heure on est mort?* est ponctué d'enregistrements de répétitions et d'entrevues dans

lesquelles les deux comédien·ne·s expriment entre autres leur désarroi quant à l'impossibilité de pratiquer leur art. Ces voix hors champ ne se trouvaient vraisemblablement pas dans cette première production, mais grâce à elles, le contexte pandémique s'inscrit en filigrane de l'imaginaire porté par la pièce, brouillant la frontière entre réalité et fiction. Mille Milles et Bérénice-Chateaugué vont par exemple se maintenir à deux bras de distance, geste pouvant être interprété à deux niveaux. D'une part, il pourrait témoigner de leur refus de promiscuité, associée au monde des adultes corrompus par leurs désirs sexuels ; d'autre part, la distanciation physique pourrait faire écho à la difficulté de s'adonner aux arts de la scène en temps de pandémie ainsi qu'à la répercussion de cette dernière sur la façon de concevoir la pratique théâtrale.

Les voix hors champ engagent une réflexion chez le public quant à la reconfiguration du projet artistique auquel il est en train d'assister. Le changement du titre de la pièce – *À quelle heure on meurt?* dans sa version antérieure, puis *À quelle heure on est mort?* sous sa présente forme – est tout aussi révélateur. L'on pourrait voir dans le titre original la réitération de la volonté des personnages de mettre fin à leurs jours, comme s'il s'agissait pour eux du seul moyen de ne pas devenir adultes. Dans le second titre, le passé suppose une mort qui est déjà arrivée, conférant au pronom « on » une portée plus large. Ce « on » ne serait-il pas aussi celui de Gilles Renaud et

Louise Turcot, qui sont mort·e·s symboliquement à travers les personnages auxquels il·elle·s espéraient donner vie sur scène et qui ont dû laisser place à la relève que représentent Marie-Madeleine Sarr et Bozidar Krcevinac?

Le ludisme et l'humour côtoient de très près ce discours destructeur. Là s'illustre le paradoxe. Les personnages veulent se suicider, non pas pour échapper au malheur, mais pour, en quelque sorte, arrêter le temps

Le contexte pandémique s'inscrit en filigrane de l'imaginaire porté par la pièce, brouillant la frontière entre réalité et fiction

et refuser la mort de l'enfant en eux. Mais comment refuser une mort en provoquant la mort? Les lecteurs et lectrices de Réjean Ducharme se souviendront de l'échec du projet de Mille Milles et de Chateaugué dans *Le Nez qui voque* ; impossible, réalisent-il·elle·s, de rester enfant et d'échapper au monde. ☹

FLORENCE LAVOIE
Éditrice Culture
LÉONARD SMITH
Coordonnateur de la correction



ALEXANDRE GONTIER | LE DÉLIT